

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur KARTAL, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LARBI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame BRISSEZ (à Monsieur DEROUBAIX)
Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY)

ABSENTS :

Madame ARMAND, Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET

Le quorum est atteint

Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.

**2024.06.14 CONVENTION AVEC UN HYPNOTHÉRAPEUTE EN VUE DE LUTTER
CONTRE LES ADDICTIONS**

(Rapporteur : Daniel GUEUR)

Nomenclature : 4.1 : Personnels titulaires et stagiaires FPT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1111-2

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 7 juin 2024.

Depuis plusieurs années, la Ville a souhaité développer son action sociale mais également la qualité de vie au travail des agents communaux. Pour ce faire, de nombreux dispositifs ont été mis en place afin d'accompagner les agents. Afin de poursuivre cette démarche, et également dans un souci de prévention, la Ville a souhaité se mobiliser contre les addictions.

Aussi, la Ville a rencontré Monsieur Jean-Christophe CHAUMETTE, hypnothérapeute afin de développer un partenariat.

Ayant à cœur de préserver la santé de ses agents, la collectivité d'Ambérieu-en-Bugey souhaite proposer aux agents désireux d'arrêter de fumer, de participer financièrement au forfait Arrêt Tabac de 180 euros proposé par Monsieur Jean-Christophe CHAUMETTE, à hauteur de 100 euros.

De plus, lorsque que cela s'avèrera nécessaire, la collectivité pourra proposer et prendre en charge financièrement à hauteur de 50%, un accompagnement individuel sur les thématiques suivantes :

- ✓ Gestion du stress et de l'anxiété
- ✓ Renforcement de la confiance en soi et de l'estime de soi
- ✓ Burn-out
- ✓ Traitement des addictions

A titre individuel, les agents pourront bénéficier d'un tarif de 60 euros la séance sur présentation d'un document justifiant leur emploi au sein de la collectivité.

Pour ce faire, une convention doit être établie entre la collectivité et Monsieur CHAUMETTE. Celle-ci a pour objectif de fixer les modalités de mise en œuvre et de financements.

Concernant l'aspect financier, une enveloppe budgétaire annuelle d'un montant de 500 € sera allouée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le recours à un hypnothérapeute, de valider le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

La Commission Municipale **Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies**, lors de sa séance en date du **03 décembre 2024** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **03 décembre 2024** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, DÉCIDE :

1. **D'APPROUVER** la convention de partenariat jointe en annexe à la présente délibération ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération ;
3. **DE CHARGER** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération ;

4. **DE FIXER** le montant de l'enveloppe budgétaire à 500 euros ;
5. **DE DIRE** que les crédits seront pris sur la ligne budgétaire 6226888.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 11 DEC. 2024

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Philippe DI PERNA
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001210100046-20241206-2024_06_14-DE
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024 **3**